

**DIFFICULTES SCOLAIRES ET
SORTIES SANS QUALIFICATION
EN BASSE-NORMANDIE**

AVIS

du Conseil Economique et Social Régional de Basse-Normandie

adopté à l'unanimité

Séance du 27 avril 2007

INTRODUCTION

Les enseignements dispensés dans les écoles, les collèges, les lycées, les centres de formation d'apprentis, dans le cadre scolaire ou de l'apprentissage, ont pour ambition d'apporter, à chaque individu, les connaissances de base et les éléments d'une culture générale incluant les savoirs techniques et scientifiques ; ils préparent également à une qualification et concourent au perfectionnement et à l'adaptation de celle-ci au long de la vie professionnelle.

Idéalement tracés par le droit, le positionnement et l'influence du service public de l'éducation sont toutefois à considérer à la lumière des réalités qui résultent de leur mise en œuvre.

Parmi celles-ci, les phénomènes de décrochage scolaire et de sorties du système éducatif sans diplôme, voire sans qualification, suscitent inquiétude et interrogations en ce qui a trait, notamment et par voie de conséquence, aux conditions d'insertion et aux perspectives d'évolution professionnelle des jeunes concernés.

Le décrochage scolaire se présente comme une démobilisation, c'est-à-dire le renoncement aux efforts qu'exigent les apprentissages scolaires ou le passage d'un examen avec des espoirs raisonnables de réussite.

Il survient au terme d'un processus long et complexe dont les prémices peuvent remonter aux premières années de la scolarité ; le repérage et le traitement de la difficulté d'accès aux savoirs et/ou d'adaptation à l'institution scolaire nécessitent donc d'être menés au plus tôt, et ce dès l'école élémentaire si le besoin apparaît.

Par ailleurs, à l'issue du parcours scolaire obligatoire et sans lien toutefois systématique de cause à effet avec le décrochage scolaire ou la rupture de formation initiale en apprentissage, des jeunes quittent chaque année l'appareil éducatif sans diplôme ou sans qualification, dans des proportions a priori plus importantes en Basse-Normandie que sur le territoire national.

Les *sortants sans qualification* sont repérés comme des publics qui ont interrompu leur parcours de formation initiale pour la première fois et durant un an au moins après avoir suivi des enseignements de niveaux VI et V bis au regard de la classification interministérielle des niveaux de formation¹ ; ils sont à distinguer des *sortants sans diplôme* qui ont atteint les classes terminales préparant à des diplômes de niveau V (CAP-BEP) ou IV (Baccalauréat, brevet professionnel, brevet de technicien) mais ont quitté le système éducatif avant de se présenter ou après avoir échoué à l'examen.

¹ Adoptée en 1969, elle échelonne les diplômes du niveau VI (degré le plus bas) au niveau I de formation (degré le plus élevé) ; *sorties au niveau VI* (départs en cours ou à l'issue de la 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} générales, sections d'éducation spéciale, sections d'enseignement général et professionnel adapté) ; *au niveau V bis* (départs en cours ou à l'issue de la 3^{ème} générale, des 4^{ème} et 3^{ème} technologiques, de 1^{ère} année pour un CAP ou un BEP en 2 ans, de 1^{ère} ou 2^{ème} année pour un CAP en 3 ans).

Au vu de ces questions, le Conseil Economique et Social Régional a souhaité appréhender les caractéristiques et le poids du phénomène de décrochage scolaire relatif aux publics engagés dans des formations initiales de niveaux VI à IV et sortant pour certains d'entre eux sans qualification de l'appareil éducatif bas-normand.

Pour ce faire, l'étude porte intérêt, en première partie, au cadre de la formation initiale dans la région et aux performances scolaires des jeunes bas-normands avant d'appréhender le poids des ruptures de formation sous statut scolaire et en apprentissage et celui des sorties sans qualification et sans diplôme.

Une seconde partie valorise les actions de prévention, d'accompagnement et de remédiation déclinées sur le territoire bas-normand en direction de publics variés : jeunes présentant des besoins éducatifs particuliers, élèves en situation de difficulté voire d'échec scolaire, décrocheurs, sortants sans qualification.

Pour finir, le rapport met en lumière les perspectives qu'ouvre l'élaboration en cours d'un schéma régional d'orientation et d'insertion professionnelle en Basse-Normandie.

*** Appareil éducatif, offre de formation initiale et publics pris en charge sur le territoire bas-normand**

L'appareil éducatif bas-normand met en œuvre, dans ses composantes plurielles et diversifiées, sous statut scolaire et par la voie d'apprentissage, une offre de formation initiale variée, dans les voies générale, technologique et professionnelle.

- Dans le cadre des formations sous statut scolaire

Près de 272 500 écoliers, collégiens, lycéens ont été pris en charge par les établissements publics et privés placés sous la tutelle de l'**Education nationale** dans la région, à la rentrée 2004.

Plus de 51 000 lycéens ont été répartis entre des parcours d'enseignement général ou technologique (33 000) d'un côté, et des cursus de formation professionnelle (18 000) de l'autre, ces derniers menant principalement à des diplômes de niveau V (68,5% de l'effectif en CAP /BEP) dans ces secteurs d'activité : vente et commerce, hygiène et sécurité, bois et ameublement, hôtellerie restauration, gestion-comptabilité, secrétariat, électronique-électrotechnique et communications, domaine social.

Il est à souligner que le lycée technologique et professionnel Maurice Marland à Granville qui propose des cursus orientés vers les métiers de l'hôtellerie-restauration est l'unique établissement portant le label "Lycée des métiers" en Basse-Normandie.

Les établissements publics et privés relevant de la **Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt** (DRAF) de Basse-Normandie ont accueilli, pour leur part, 7 350 élèves en 2004-2005.

Les structures privées², s'inscrivant massivement dans le réseau régional des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation, et les lycées publics agricoles ont formé respectivement quelque 5 000 et 1700 élèves, la plus grande partie (70%) dans les secteurs de l'agriculture-élevage, l'horticulture, l'aménagement de l'espace et la protection de l'environnement, les services aux personnes. En raison des choix d'ouverture de formations antérieurement validés par le ministère de l'Education nationale, les établissements du secteur privé ont accompagné 78,5 % de leurs effectifs dans des cursus de niveau VI et V alors que les lycées publics ont guidé leurs effectifs dans des cursus axés majoritairement sur des diplômes de niveau IV (46 %) et III (22 %).

Puis, une offre de formation initiale dans le **champ sanitaire et social** et dans le **domaine maritime et aquacole** a trouvé intérêt auprès de jeunes constituant de petits effectifs et préparant, dans ces secteurs d'activité, des diplômes de niveau V et IV.

- Dans le cadre des formations en alternance

Le mode de **formation initiale par apprentissage** a mobilisé pour sa part plus de 10 200 apprentis qui, répartis entre les différents types de Centres de Formation d'Apprentis, au 1^{er} janvier 2006, ont suivi des cursus menant à des diplômes de niveau V (69 %) dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et de la construction, et de niveau IV (21 %) dans des domaines du secteur tertiaire.

Enfin, des **formations initiales en alternance**, ne s'inscrivant pas dans la voie de l'apprentissage, ont été proposées par le Centre Régional d'Education Populaire et de Sport (CREPS) en vue de l'obtention de diplômes de niveau IV dans les champs du sport et de l'animation socioculturelle (une soixantaine de jeunes en 2005).

*** Performances scolaires et choix de formation effectués par les jeunes bas-normands**

Le CESR a observé avec satisfaction les résultats académiques de l'année 2003 globalement supérieurs pour la première fois aux données nationales dans le cadre des évaluations en Français et en Mathématiques des élèves de CE2 et de 6^{ème}.

Il a également apprécié la part moins élevée des élèves en situation de retard scolaire de 2 ans dans les classes de 6^{ème} et 3^{ème} au collège et dans la plupart des classes du lycée d'enseignement général et technologique³.

Le recours plus important, dans l'académie de Caen, aux classes d'enseignement et d'accompagnement spécifiques au collège (anciennes 4^{ème} d'aide et de soutien et 3^{ème} d'insertion, sections d'enseignement général et professionnel adapté) doit être relevé.

² MFR, établissements du Centre Régional de l'Enseignement Agricole Privé, établissements de l'Union Nationale Rurale d'Education et de Promotion.

³ Taux de retard scolaire au collège (4,6 % en Basse-Normandie, 4,5 % en France) et au lycée d'enseignement général et technologique (9 %, 9,5 %) en 2004, toutes classes confondues.

Un accès prononcé des jeunes bas-normands à l'enseignement professionnel, notamment par la voie de l'apprentissage, a été mis en évidence ; en 2003, 49 % des effectifs scolarisés dans le second cycle de l'enseignement secondaire se trouvaient dans la voie professionnelle (43 % en France), et en 2004-2005, 3,6 % des décisions d'orientation ont concerné une formation par apprentissage (2,7 % en France).

Bien que présentant un taux de scolarisation des 16-19 ans proche du taux national, la Basse-Normandie a laissé apparaître un taux nettement inférieur pour les 20-24 ans : 24,9 % contre 32,6 % en France en 2003.

Les choix opérés par les jeunes bas-normands en faveur de parcours de formation de courte durée sont ressortis à travers plusieurs indicateurs en 2004 :

- taux d'accès au niveau V de formation : 96,5 % contre 93,6% en France,
- taux d'accès au niveau IV de formation : 68,8 % contre 70,1 % en France,
- taux poursuite d'études dans l'enseignement supérieur : 68 % des bacheliers bas-normands seulement contre 82 % des bacheliers français.

Dans ce contexte, l'académie de Caen a présenté des taux de réussite aux diplômes de niveaux V supérieurs aux résultats nationaux : 82,4 % contre 79,2 % au DNB, 75,7 % contre 74,7 % au CAP, et 81,1 % contre 75,2 % au BEP.

De bons taux de réussites aux baccalauréats (niveau IV) technologiques ou professionnels ont également été obtenus sur le territoire régional en 2004 (82,1 % et 82,7 % contre 77,2 % en France), et l'écart plaçant le taux national de réussite aux baccalauréats général, technologique et professionnel au dessus du taux régional s'est réduit (82,2 % en Basse-Normandie contre 82,9 % en France).

Le taux de réussite au Brevet Professionnel est demeuré toutefois inférieur en Basse-Normandie (64,6 % contre 69,9 %).

*** Le décrochage des formations sous statut scolaire et les ruptures dans le cadre des formations par apprentissage en Basse-Normandie**

L'observation et le suivi de ces phénomènes ne s'opèrent de façon ni homogène ni systématique au sein des différentes institutions et structures impliquées dans la formation initiale ; les données chiffrées collectées n'ont donc permis d'apporter qu'une mesure et une interprétation imparfaites de ces réalités.

Les éléments d'information transmis par le Rectorat et la DRAF ont conduit à mesurer la diversité des situations vécues par près de 1 100 jeunes bas-normands après avoir quitté, en cours d'année scolaire, l'un des établissements relevant de l'une de ces tutelles.

Ainsi, entre octobre 2004 et mars 2005, 881 départs d'élèves se sont produits des collèges et lycées publics de l'académie de Caen : 333 collégiens, 184 lycéens de l'enseignement général et technologique, 271 lycéens de l'enseignement professionnel et 93 étudiants, soit un taux de sortie de 0,9 %.

Sur les 788 collégiens et lycéens, 478 ont poursuivi ailleurs une formation initiale (établissement public hors académie ou privé dans l'académie, structure d'un

autre ministère, apprentissage) ; en revanche, 174 jeunes ont arrêté leur cursus (emploi, recherche d'emploi...) et 136 ont révélé une situation inconnue.

Dans le même temps, 211 sorties se sont produites au sein des établissements publics et privés de l'enseignement agricole relevant de la DRAF (taux de sortie de 2,9 %), et plus précisément, entre le 1^{er} octobre 2004 et le 25 juin 2005, 168 jeunes ont quitté une structure du réseau des MFR (108), du CNEAP ou de l'UNREP (26) ou du secteur public (34).

Sur cet effectif, 91 élèves ont poursuivi ailleurs leur formation initiale, à l'inverse 44 ont préféré s'inscrire dans une activité professionnelle, une recherche d'emploi, un stage de formation continue ; le devenir de 33 élèves est demeuré inconnu.

Au total, près de 220 jeunes ont donc décroché de leur parcours de formation initiale, avant que l'année scolaire ne soit achevée, pour rejoindre ou tenter de rejoindre le marché du travail.

Par ailleurs, le CESR regrette l'absence de données quant au devenir de près de 170 jeunes qui, après avoir quitté le système éducatif bas-normand, semblent avoir disparu de tout cadre ou contexte d'accompagnement.

Enfin, il importe de souligner que les situations de décrochage intervenues entre deux années scolaires (non réinscription à la rentrée de l'année suivante) n'ont pu être appréhendées, ces éléments ne faisant pas l'objet d'un traitement particulier par les services du Rectorat et de la DRAF.

Il est à noter que les sorties en cours de formation sont apparues peu fréquentes dans les établissements d'enseignement liés aux secteurs sanitaire et social d'une part, maritime et aquacole d'autre part⁴, accueillant de petits effectifs engagés par choix dans ces formations spécialisées.

Une approche des sorties en cours de formation dans le cadre de l'apprentissage a été esquissée à partir des contributions de quelques CFA particulièrement réactifs face au phénomène de rupture des contrats d'apprentissage.

Un diagnostic régional de la formation en apprentissage élaboré par les services du Conseil régional de Basse-Normandie en 2005⁵ a établi à 20,5 % le taux de rupture des contrats dans la région : 6 793 contrats signés en 2003, 1 389 résiliations comptabilisées au 1^{er} juin 2005, concentrées sur les niveaux V de formation dans les filières de l'hôtellerie-restauration, des métiers de bouche, et de la vente.

Toutefois, le suivi individualisé et approfondi des situations d'apprentis mené par certains CFA de la région a fait ressortir des écarts notables entre le nombre de résiliations enregistrées et celui des décrochages de formation initiale avérés.

⁴ 19 sorties des écoles d'aide-soignant, 5 sorties du lycée maritime et aquacole de Cherbourg-Octeville, etc.

⁵ Dans le cadre de l'élaboration du Contrat d'Objectifs et de Moyens relatif au développement de l'apprentissage en Basse-Normandie (Etat-Région) signé en 2005.

Ainsi, à titre d'illustration, une enquête initiée par l'Institut de Formation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche (IFORM) a montré que sur 97 jeunes ayant résilié un contrat d'apprentissage (taux de rupture de 7 %), en l'espace de 3 mois, 52 ont signé un nouveau contrat, 11 ont poursuivi leur parcours sous statut scolaire ; en revanche, 26 anciens apprentis se sont orientés vers le marché de l'emploi, 7 n'ont pu être contactés, 1 est décédé.

Dans la majorité des cas, la signature d'un nouveau contrat d'apprentissage succède à la résiliation de l'ancien, et traduit fréquemment chez le jeune le souhait de changer d'employeur et/ou d'orientation et non pas de mettre un terme à sa formation initiale.

*** Du décrochage à la sortie sans qualification et/ou sans diplôme**

Dans de nombreuses situations, le décrochage scolaire peut s'opérer de concert avec une sortie sans qualification du système éducatif.

En 2003, près de 1 800 jeunes ont ainsi stoppé leur parcours à un niveau VI ou V bis de formation, établissant à 9 % le taux de sortie sans qualification en Basse-Normandie contre 7 % au niveau national.

Il convient toutefois de considérer avec précaution cette donnée régionale qui, référence officiellement connue et diffusée au niveau régional comme à l'échelon national, n'a pas fait l'objet d'une réactualisation.

Or il importe de valoriser que ce travail indispensable et urgent compte tenu de l'ampleur du phénomène dans la région s'annonce d'ores et déjà envisagé par les services du Rectorat de l'académie de Caen.

En revanche, aucun taux relatif aux sorties sans diplôme en Basse-Normandie n'a pu être pris en compte, faute de donnée construite en la matière par les services de l'Education nationale en région.

*** Prévention et accompagnement des difficultés d'apprentissage potentielles ou déclarées**

De nombreux dispositifs organisationnels et pédagogiques différenciés existent au sein de structures d'enseignement de l'Education nationale afin de prendre en compte les besoins et les aptitudes de publics diversifiés ; parmi ceux-ci, certains présentent des besoins éducatifs particuliers.

L'enseignement général et professionnel adapté, dispensé en classes de Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) au collège et en Etablissement Régional de l'Enseignement Adapté (EREA) s'adresse à des élèves qui éprouvent des difficultés graves et persistantes d'apprentissage ; il vise à amener ces derniers à une qualification de niveau V (CAP) dans différents secteurs d'activité.

En 2004-2005, 2 721 collégiens ont été scolarisés en SEGPA dans une quarantaine de collèges et 401 jeunes ont été accompagnés à l'EREA de Hérouville-Saint-Clair, Saint-Lô et La Ferté Macé (dont 92 élèves en SEGPA).

Les sortants de SEGPA et d'EREA tendent à suivre leur formation qualifiante en lycée professionnel et en CFA, néanmoins seuls 3 % d'entre eux accèdent à un cursus menant à un BEP.

Les élèves présentant un handicap constituent également un public pour lequel l'institution scolaire met en œuvre une organisation et des contenus pédagogiques spécifiques.

Certains de ces élèves bénéficient d'un accompagnement scolaire en milieu ordinaire ; il en a été ainsi pour plus de 1 000 enfants dans les classes du 1^{er} degré et pour près de 675 jeunes dans celles du 2nd degré en 2003-2004.

D'autres élèves font l'objet d'une intégration en structure spécialisée : classe d'Intégration Scolaire (CLIS) dans le 1^{er} degré, Unité Pédagogique d'Intégration (UPI) dans le 2nd degré ; ainsi, 141 CLIS ont accueilli plus de 1 200 enfants et 16 UPI (160 places) se sont révélées opérationnelles en 2003-2004.

Dans le même temps, plus de 4 200 places ouvertes dans 53 établissements du secteur médico-éducatif⁶ ont permis d'accompagner des publics handicapés requérant une prise en charge sociale, éducative et médicale spécialisée.

Les enfants d'origine étrangère et/ou non francophones peuvent également bénéficier d'un accompagnement particulier ; leur intégration scolaire peut s'opérer en Classes d'Initiation (CLIN) dans le 1^{er} degré pour les 6-12 ans, et Classes d'Accueil (CLA) ou Classes d'Accueil pour les élèves pas ou peu scolarisés antérieurement (CLA-NSA) destinées aux 12-16 ans dans le 2nd degré, toutes visant à favoriser un accès rapide et qualitatif à la maîtrise de la langue française. Quelque 430 nouveaux arrivants ont été scolarisés en octobre 2004 dans la région ; près de 150 écoliers, sur un total de 200, ont fait l'objet d'un accompagnement spécifique tandis que les autres ont rejoint des classes ordinaires, parallèlement sur 225 adolescents, accueillis majoritairement dans des collèges, une soixantaine a reçu un soutien spécifique dans le 2nd degré.

Les enfants tsiganes et voyageurs ne suivent pas une scolarité régulière en raison du mode de vie non sédentaire de leurs familles. Un accompagnement particulier leur est consacré dans une quarantaine d'écoles élémentaires de la Manche⁷ ; en 2004-2005, 336 enfants ont ainsi fait l'objet d'une scolarisation temporaire à l'occasion de 450 passages.

Enfin, un accompagnement scolaire spécifique est mené à l'intention des publics dits "empêchés" : enfants malades ou accidentés, jeunes privés de liberté. Pour les premiers, un enseignement scolaire est dispensé en milieu hospitalier à Caen, Lisieux, Flers, Cherbourg-Octeville et Saint-Hilaire-du-Harcouët par des enseignants détachés de l'Education nationale ou par les professeurs des élèves concernés. Ceux-ci peuvent également bénéficier d'un accompagnement à domicile. Pour les seconds, des enseignants détachés de l'Education nationale interviennent

⁶ Structures sous tutelle de la DRASS de Basse-Normandie.

⁷ Evaluation du niveau de l'élève à l'entrée, cahier individuel de suivi voyageant avec l'élève d'une école à l'autre, intervention d'un coordonnateur académique dans les écoles, sur les aires de stationnement et les lieux de foire où travaillent les familles.

régulièrement dans le cadre d'une Unité Locale de l'Enseignement organisée entre les murs de la maison d'arrêt de Caen qui accueille des publics mineurs.

*** Prévention et remédiation à l'échec scolaire sur le territoire bas-normand**

L'Education nationale tend à prévenir et porter remède au phénomène de l'échec scolaire qui, sans en être le facteur exclusif, constitue un terreau privilégié de germination du décrochage scolaire et/ou des sorties sans qualification.

La politique de l'Education prioritaire, relancée en mars 2006, conduit à renforcer l'intervention éducative à l'aide de moyens sélectifs dans des zones territoriales où se concentrent les plus grandes fractures et inégalités sociales.

Une nouvelle architecture des établissements scolaires inscrits dans l'Education prioritaire distingue désormais les établissements "EP1" appartenant aux nouveaux réseaux "ambition réussite"⁸, "EP2" s'insérant dans des réseaux de "réussite scolaire"⁹, et "EP3" appelés à sortir de l'Education prioritaire à moyen terme.

Le Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE) vise à prévenir la difficulté scolaire, empêcher ou accompagner les situations de redoublement par une approche individualisée et suivie des élèves ; de nombreuses mesures accompagnent par ailleurs ce nouvel élan insufflé à la politique de l'Education prioritaire.

En Basse-Normandie, 12 collèges rassemblant près de 5 000 élèves (soit 9,5 % des collégiens) et 66 écoles réunissant plus de 8 000 enfants (soit 7 % des écoliers) sont classés en Education prioritaire ; les collèges A. Jacquard à Caen, Les Provinces à Cherbourg-Octeville et Louise Michel à Alençon ont été labellisés "ambition réussite".

Puis, l'organisation récemment rénovée de la classe de 3^{ème} au collège constitue une autre démarche de l'Education nationale s'adressant à un plus large public, indépendamment de tout zonage territorial.

Une nouvelle option consacrée à la découverte professionnelle (3 heures hebdomadaires) concourt à sensibiliser les élèves aux opportunités qu'offre l'enseignement professionnel et les aide à s'inscrire de façon plus clairvoyante dans la démarche d'orientation.

Un module de découverte professionnelle (6 heures hebdomadaires) mis en œuvre dans les collèges et les lycées professionnels s'adresse à des "élèves volontaires, scolairement fragiles" qui souhaitent mieux connaître la pratique des métiers et envisagent de se mobiliser autour d'un projet de formation professionnelle.

A la rentrée 2006, près de 1 340 jeunes (8 % des élèves de 3^{ème}) ont été scolarisés dans une classe de 3^{ème} spécifique dite "3^{ème} DP6" sur le territoire bas-normand.

⁸ 249 collèges labellisés "ambition réussite" et 1 600 écoles constituent ces réseaux ; ils reçoivent des publics confrontés aux plus grandes difficultés sociales et scolaires.

⁹ Collèges et écoles accueillant des élèves présentant une plus grande mixité sociale.

Enfin, un dernier dispositif réside dans l'opération "Ecole ouverte" consistant à ouvrir les collèges et les lycées aux élèves en dehors du temps scolaire.

Des activités scolaires, culturelles, de loisirs et sportives sont encadrées par des personnels de l'Education nationale sur la base du volontariat, motivés par l'ambition d'aider les jeunes à modifier leur perception de l'école, prévenir les ruptures scolaires et contribuer à la lutte contre la violence.

En 2005, l'opération s'est déroulée dans 4 collèges bas-normands en direction de 490 élèves du 2nd degré, plus de 130 écoliers et 10 élèves nouveaux arrivants.

*** Prévention et remédiation au décrochage scolaire et aux ruptures de formation en apprentissage sur le territoire bas-normand**

Les démarches engagées dans le cadre de l'appareil éducatif de l'Education nationale font intervenir les Centres d'Information et d'Orientation dans des tâches d'écoute et d'accompagnement des jeunes en situation de décrochage scolaire.

Puis, la mission académique "Prévention du décrochage scolaire" sous-tend un dispositif destiné à prévenir le décrochage scolaire dans quelques collèges et lycées publics volontaires de l'académie.

Au sein de ces structures, un repérage et un accompagnement des élèves potentiellement décrocheurs ou entrés en phase de rupture sont menés par différents personnels¹⁰ constituant ensemble une cellule de veille.

Des actions destinées aux publics identifiés sont déclinées dans des champs divers et les enseignants bénéficient de formations spécifiques autour de la thématique du décrochage scolaire ; en 2004-2005, 11 collèges et 4 lycées totalisant respectivement près de 560 collégiens et 290 lycéens ont pris part à ce dispositif.

Constituant un autre mode d'intervention, les dispositifs relais (classes-relais, internats-relais, ateliers-relais) s'adressent à des collégiens engagés dans un processus de rejet de l'institution scolaire ; à l'issue d'une expérience d'accueil spécifique temporaire, ces élèves doivent réintégrer un cursus de formation ordinaire sous statut scolaire ou en apprentissage.

Dans les classes-relais, l'accompagnement est assuré par des personnels d'enseignement et d'éducation spécialement formés, la prise en charge peut s'opérer de façon continue au sein d'internats-relais garantissant des conditions satisfaisantes d'hébergement ; les ateliers-relais font intervenir, dans des lieux repérés d'écoute et d'éducation, des acteurs du monde associatif impliqués dans l'éducation populaire.

En 2003-2004, 4 classes-relais et un atelier-relais ont été animés dans 5 collèges à l'intention de 79 collégiens ; des internats-relais ont fonctionné dans 7 collèges de la région.

Parallèlement aux démarches précédemment évoquées, l'Education nationale porte certaines innovations et conduit des expérimentations pédagogiques sur le territoire académique : organisation et mode de fonctionnement singuliers de la scolarité au Collège Lycée Expérimental, dispositifs "Individualisation des

¹⁰ Direction, enseignants, professionnels de l'orientation, personnels social et médical...

apprentissages en CAP", "Réseau des Observatoires Locaux de la Lecture", et "Espace mutualisé en classe de 2^{nde} et accompagnement en classe de 1^{ère}".

Enfin, la Mission Générale d'Insertion (MGI), service interne au rectorat, s'impose comme un acteur principal de l'accompagnement des élèves de plus de 16 ans en voie de déscolarisation ou sortis du système scolaire depuis moins d'un an sans solution ; elle s'adresse également à tout jeune exposé au risque de sortie sans qualification.

Dans les établissements scolaires, la MGI s'implique dans le montage de parcours individualisés destinés à empêcher le décrochage scolaire de collégiens et lycéens en difficulté ; quelque 140 élèves ont profité de cette mesure en 2004-2005 dans l'académie de Caen.

Les animateurs locaux de la MGI participent également au déroulement d'entretiens de situation, à chaque rentrée dans les établissements scolaires, afin de proposer des alternatives aux jeunes de plus de 16 ans, diplômés ou non, identifiés sans solution immédiate de poursuite d'étude ou d'insertion ou reconnus comme décrocheurs ; en 2004-2005, 1 462 entretiens ont amené à évoquer la situation de près de 1 460 jeunes parmi lesquels 890 ont retrouvé une formation.

Pour ceux qui demeurent sans solution au-delà des entretiens de situation, la MGI organise un panel d'actions d'accueil et de re-mobilisation, de préparation à la qualification, et d'accompagnement vers l'emploi :

- Les Sessions d'Information et d'Orientation (SIO) et les Cycles d'Insertion Professionnelle par Alternance (CIPPA) constituent des outils d'accueil et de re-mobilisation permettant à des jeunes de concrétiser leur projet ou de faire le point sur leurs acquis et centres d'intérêt ; en 2004-2005, ces actions ont concerné 422 jeunes (311 en CIPPA, 111 en SIO).
- Les actions préparatoires à la qualification et/ou à la professionnalisation sont le Module de Re-préparation à l'Examen par Alternance (MOREA), le Cycle Relais, le Parcours Adapté, l'Itinéraire personnalisé d'Accès à la Qualification et au diplôme (ITAQ) et la Formation Intégrée. Elles permettent de passer ou repasser tout ou partie d'épreuves diplômantes en fonction des acquis de chaque jeune et peuvent assortir formation scolaire et cursus en alternance ; en 2004-2005, 60 jeunes ont suivi un MOREA, 8 se sont impliqués dans un Cycle Relais, 41 ont accédé à un Parcours Adapté et 14 ont été engagés dans un ITAQ. Aucune Formation Intégrée n'a en revanche été mise en œuvre dans la région.

Le CESR constate que les établissements d'enseignement et les services de l'Education nationale mobilisent un panel conséquent d'outils pour lutter contre l'échec et/ou le décrochage scolaire ; il regrette toutefois que l'engagement des dynamiques en ces domaines, résultant le plus souvent de l'implication de seuls et quelques établissements volontaires, ne bénéficie pas à l'ensemble des élèves en difficulté repérés en différents lieux du territoire académique.

Dans les lycées publics agricoles, les établissements privés du réseau des MFR relevant de la DRAF, des actions de prévention du décrochage scolaire sont également mises en œuvre.

En effet, dans des lycées publics agricoles comme dans celui de Coutances, un Groupe Adultes Relais repère les élèves en difficulté et/ou potentiellement décrocheurs (fiches-bilan de stage, dossier scolaire global consulté en conseil de classe) et impulse des actions d'accompagnement (tutorat, soutien en français).

Au sein des MFR, les élèves font l'objet d'un suivi régulier (entretiens individuels, croisement d'informations entre les responsables de formation, de stage et les familles, interventions possibles de psychologues). A l'échelon régional, un point de situation, annuel ou biennal selon les cursus, est fait sur le devenir des jeunes ; quelques candidats ayant échoué de peu au BEPA ou au BTA ont la possibilité de repréparer l'examen à distance dans le cadre du dispositif "Deuxième chance pour une qualification" expérimenté à partir de 2005-2006.

Puis, dans le champ de la formation en apprentissage, des CFA animent eux-aussi des dispositifs de repérage et d'accompagnement en faveur des apprentis en difficulté, susceptibles de mettre un terme à leur formation initiale.

A l'IFORM (Coutances), le Dispositif d'Accompagnement Personnalisé (DAP) autorise la mise en place de parcours individualisés : dispense de cours techniques, enseignements liés aux savoirs de base, ateliers de raisonnement logique. Aux CFA 3 IFA et CMFAO (Alençon), différentes mesures visent à prévenir les résiliations de contrat : temps consacré à la phase d'accueil des nouveaux apprentis, affectation d'un professeur référent à chaque jeune, aide à l'orientation, séances de soutien scolaire, accompagnement social dans le cadre du dispositif "SOS apprenti"... A l'ICEP (Caen), un groupe de veille sociale repère et apporte un soutien aux apprentis en difficulté : organisation de rencontres avec l'employeur, la famille du jeune, aide financière, séances de travail encadré...

Le CESR relève avec surprise tout autant la diversité et la richesse que la complexité, voire le manque de lisibilité, des dispositifs, outils et moyens mobilisés au sein et par les différentes structures d'enseignement et de formation du système éducatif bas-normand pour éviter les ruptures de formation initiale.

Il constate en outre que des opérateurs extérieurs à l'appareil éducatif interviennent également dans la dynamique de lutte contre le décrochage scolaire notamment sur les temps péri et extra-scolaires.

Parmi ces acteurs, les Etablissements Publics d'Insertion de la Défense (EPIDe) sont des centres de formation civils¹¹ qui organisent des formations¹² réservées à des jeunes de 18 à 21 ans, volontaires, en situation d'échec scolaire, sans diplôme ni emploi et en risque de marginalisation.

Puis, un certain nombre de communes et de structures de coopération intercommunale bas-normandes inscrivent leur action dans une variété de cadres contractuels de partenariat¹³.

¹¹ Structures placées sous la tutelle des ministères de la Défense et de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement.

¹² Fondamentaux scolaires, formations civique, professionnelle, aux premiers secours.

¹³ Contrats de ville", "contrats urbains de cohésion sociale", "contrats éducatifs locaux", "contrats locaux d'accompagnement à la scolarité", "programmes de réussite éducative".

Les Conseils généraux apportent un soutien financier à des associations impliquées dans l'accompagnement d'élèves en difficulté et/ou décrocheurs ; ils assurent également une partie du financement d'actions mises en œuvre dans les cadres contractuels évoqués ci-dessus.

Enfin, le Conseil régional de Basse-Normandie s'attache à réduire les difficultés matérielles d'accès à l'enseignement que peuvent rencontrer les lycéens, et finance pour cela différents équipements et matériels¹⁴, un fonds social régional dédié aux familles les plus en difficulté.

En outre, la Région attribue un budget participatif aux lycées désirant développer un projet éducatif en lien avec des priorités régionales arrêtées par la collectivité¹⁵.

Des associations interviennent par ailleurs dans l'aide aux jeunes en difficulté et/ou en situation de décrochage scolaire.

*** *Accompagnement des jeunes non qualifiés vers l'intégration professionnelle***

A l'issue de parcours scolaires chaotiques, interrompus précocement ou non, les jeunes non qualifiés connaissent des expériences d'intégration professionnelle complexes et incertaines.

Les missions locales et les permanences d'accueil, d'information et d'orientation s'imposent comme les acteurs centraux de l'accompagnement des jeunes de moins de 26 ans et, parmi eux, des publics confrontés à des difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi, faute de qualification.

Leur intervention s'effectue toutefois dans l'univers pluriel et mouvant de l'action publique en matière d'emploi et de formation qu'anime, dans un environnement complexe et peu lisible, une multitude d'acteurs (Etat, collectivités territoriales, partenaires sociaux, OPCA...) à l'aide, là aussi, d'un foisonnement d'outils et de dispositifs.

Dans ce contexte, le Contrat d'Insertion dans le Vie Sociale (CIVIS) constitue actuellement le cadre principal d'accompagnement des 16-25 ans confrontés à un risque d'exclusion professionnelle ; conçu à partir d'une approche globale des difficultés (accès au logement, aux soins, mobilité...), ce guidage présente des modalités renforcées en direction des jeunes sans qualification.

Sur 3 238 CIVIS enregistrés à la fin de l'année 2005 en Basse-Normandie, 1 997 (soit 61,5 %) ont été engagés en faveur de jeunes non qualifiés (niveaux VI et V bis) ou non diplômés (niveau V).

Les dispositifs et outils mobilisés pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes non qualifiés résident, en amont, dans l'information sur les métiers, l'évaluation des compétences et une aide à l'orientation professionnelle : centres de

¹⁴ Opérations "carte livre", "équipements de protection individuelle", "tenues professionnelles" et "boîtes à outils".

¹⁵ En 2006, 5 établissements ont ainsi engagé des projets liés à l'accompagnement des élèves en difficulté ou à la prévention du décrochage scolaire.

ressources des Bureaux Information Jeunesse, prestations de l'ANPE, des Maisons de l'Information sur la Formation et l'Emploi... Dans ces domaines, la Cité des Métiers de l'Orne implique des acteurs diversifiés et complémentaires¹⁶ dans l'orientation et l'information sur les métiers en direction d'un large public.

Ces dispositifs consistent également en des opérations axées sur le développement ou l'approfondissement des savoirs de base et des connaissances générales (Ateliers de Formation de Base, Ateliers de Pédagogie Personnalisée...) et des actions de formation préparant ou menant à la qualification professionnelle (formations proposées par l'AFPA, programmes relevant du Conseil régional de Basse-Normandie...).

Enfin, une partie de ces mesures tend à favoriser un accès préparé ou direct à l'emploi (actions préparatoires à l'embauche, contrats de travail ou environnement professionnel aménagés...).

*** *Vers un schéma régional d'orientation et d'insertion professionnelle apte à prévenir les ruptures de formation initiale et réduire le nombre des sorties sans qualification ?***

Une prise en compte des problématiques du décrochage scolaire, des ruptures de formation en apprentissage et des sorties sans qualification, à la lumière du contexte régional, s'opère actuellement à travers l'élaboration d'un schéma régional d'orientation et d'insertion professionnelle.

Cette démarche expérimentale à saluer réunit la majorité des acteurs impliqués dans la formation initiale et l'accompagnement social et professionnel des jeunes en Basse-Normandie dont le Conseil régional.

Elle vise à engager, et pérenniser peut-être ultérieurement, des actions permettant de satisfaire à différents objectifs parmi lesquels figurent le développement de l'ambition scolaire, l'amélioration de l'information, de l'orientation et de l'insertion faites aux jeunes, et enfin la réduction du nombre de sorties sans qualification.

PRECONISATIONS POUR PREVENIR ET REDUIRE LES RUPTURES DE FORMATION INITIALE ET LES SORTIES SANS QUALIFICATION EN BASSE-NORMANDIE

Dans le cadre du Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (PRDFP) qu'il a adopté, le Conseil régional de Basse-Normandie a programmé des expérimentations territoriales visant à :

- rechercher des voies de réinsertion en formation initiale pour les jeunes sortis du système éducatif ;
- lutter contre les sorties sans qualification à partir de la mise en place de groupes de travail en appui des référents mission locale/paio au sein des zones d'emploi.

¹⁶ Chambres consulaires, branches professionnelles, collectivités territoriales...

Dans ce contexte, et pour accompagner au mieux la collectivité régionale dans sa démarche innovante, le Conseil Economique et Social Régional de Basse-Normandie a souhaité inscrire les préconisations développées ci-après dans une dimension territoriale et organisationnelle exclusivement régionale et infra-régionale.

Cette motivation l'a également amené à retenir des pistes d'évolution visant à prévenir et/ou réduire les situations de rupture de formation initiale et de sortie sans qualification en cohérence avec les compétences et les actions du Conseil régional.

Prévenir et réduire les ruptures de formation initiale et les sorties sans qualification à l'échelon régional

*** *Consolider et pérenniser l'approche des problématiques du décrochage de formation initiale et des sorties sans qualification engagée dans une dynamique partenariale à l'échelon régional***

Les réflexions et décisions que réclament la prévention et le traitement des problématiques citées en titre nécessitent, pour porter un effet d'amélioration aux situations actuelles, d'être menées et adoptées par **l'ensemble des acteurs** en charge de la formation initiale et de l'intégration socioprofessionnelle des jeunes sur un territoire.

Fédérés autour de la notion de parcours (de formation et d'insertion), les structures d'enseignement et les services relevant notamment de l'Education nationale et de la DRAF, les opérateurs de la formation en apprentissage, les missions locales et PAIO, ainsi que les collectivités territoriales, ont la responsabilité de se rapprocher.

En cela, l'élaboration d'un schéma régional d'orientation et d'insertion professionnelle ouvre, selon le CESR, des perspectives ambitieuses et innovantes dans la région.

Ce dernier apprécie en effet qu'un processus de coopération visant, d'une part, à lutter contre la déscolarisation et les résiliations de contrat d'apprentissage et, d'autre part, à réduire le nombre de sorties sans qualification soit d'ores et déjà engagé à l'échelon régional et local (bassin d'emploi, structure d'enseignement ou de formation).

Il attend toutefois que la démarche rencontre, au sortir de ses phases d'expérimentation puis de consolidation, une pérennisation mais également un élargissement auprès d'acteurs restant à mobiliser selon lui : autres services de l'Etat en région concernés par la formation initiale, conseils généraux, porteurs et opérateurs des actions de la politique de la ville présents et engagés pour accompagner, en amont des parcours d'enseignement à savoir dès l'école élémentaire, voire pré-élémentaire, les enfants en difficulté vers la réussite scolaire ...

*** Concevoir et instituer un pôle régional d'intervention et de ressources consacré aux problématiques des ruptures de formation initiale et des sorties sans qualification**

Sur les fondements et en prolongement de la démarche de coopération évoquée ci-dessus, un pôle d'intervention et de ressources consacré aux problématiques des ruptures de formation initiale et des sorties sans qualification serait à instituer en Basse-Normandie, selon le CESR.

Fort d'une dynamique partenariale associant les acteurs et tutelles de la formation initiale, les professionnels chargés d'accompagner les jeunes vers l'insertion socioprofessionnelle, les collectivités territoriales, ce pôle aurait différentes missions à accomplir.

En premier lieu, il pourrait recueillir l'ensemble des données statistiques et des informations relatives au décrochage scolaire et aux sorties sans qualifications dans la région.

En second lieu, il pourrait mettre en lumière, via des observations et des analyses, le travail de mise en cohérence qu'il est souhaitable de conduire dans la région pour clarifier, valoriser et optimiser l'effet des pratiques et des dispositifs évoqués.

Enfin, à la croisée des démarches soutenues par certains opérateurs de la formation initiale, ce pôle pourrait s'appliquer à valoriser les innovations et/ou expérimentations pédagogiques en cours de réalisation dans la région, et parallèlement s'attacher à en développer et/ou en piloter de nouvelles.

Il serait à même, en collaboration avec l'Université ou l'IUFM, de soutenir des travaux de recherche autour des problématiques du décrochage scolaire et des sorties sans qualification dans la région.

Il pourrait fonctionner, dans des lieux identifiés du territoire, comme un centre de ressources, d'information et de communication dédié aux thématiques précitées, et s'ouvrir à un large public, notamment aux élèves et à leur famille : constitution et mise à disposition de fonds documentaires, actions de communication et de sensibilisation autour des caractéristiques et conséquences du décrochage scolaire et des sorties sans qualification...

Pour finir, il pourrait organiser et animer des échanges professionnels autour des modalités de traitement du décrochage scolaire et des sorties sans qualification entre la Basse-Normandie et d'autres territoires en France et à l'étranger.

Ce pôle ne saurait toutefois voir le jour, ni trouver sa légitimité, sans qu'une volonté politique associant les services de l'Etat concernés en région (Rectorat, DRAF, DRASS, DRDJS, DRTEFP...) et les collectivités territoriales, le Conseil régional tout autant que les conseils généraux, n'ait été clairement affirmée et affichée au préalable.

Dans un esprit et une démarche similaires, la *convention régionale pour la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif*, signée en mars 2007, est à mentionner en ce

qu'elle traduit la mobilisation, à l'échelon régional et pour cinq années, d'un nombre conséquent d'acteurs¹⁷ autour d'une problématique particulière.

Prévenir et réduire les ruptures de formation initiale et les sorties sans qualification à l'échelon local

*** *Mettre en place une animation partenariale locale favorisant le développement d'interactions entre le milieu de la formation initiale et l'environnement socio-économique de proximité***

Au niveau des bassins d'emploi, des espaces locaux éducatifs pourraient permettre de développer des liens de connaissance et de reconnaissance entre les structures, les acteurs de la formation initiale et les composantes du tissu socio-économique de proximité.

Sites d'une animation locale partagée, ces espaces seraient les lieux d'intervention et de rencontre de représentants territoriaux des acteurs engagés à l'échelon régional dans l'élaboration du schéma d'orientation et d'insertion professionnelle précédemment évoqué.

Ils pourraient s'imposer également comme des lieux de présence et d'échanges accessibles aux fédérations de parents d'élèves et aux associations se réclamant de l'éducation populaire.

Proches du contexte dans lequel les élèves et apprentis en échec et/ou en rupture évoluent quotidiennement, ces espaces constitueraient en outre des fenêtres ouvertes à tous sur les caractéristiques et la diversité des formations initiales.

*** *Mener un suivi systématique, continu et partagé des parcours empruntés par les décrocheurs et les sortants sans qualification à l'échelon local***

A l'échelon local (établissement d'enseignement ou de formation, bassin d'emploi), les décrocheurs de formation initiale et les sortants sans qualification constituent des effectifs peu nombreux.

De ce fait, des dispositifs de repérage et d'accompagnement ne sont pas systématiquement mobilisés, et les démarches qui, toutefois, peuvent être identifiées ici ou là sur le territoire résultent, dans l'ensemble, d'initiatives éparses et méconnues.

Le CESR considère qu'un suivi systématique et durable de chaque jeune en rupture de formation initiale (sous statut scolaire ou en apprentissage) et de tout sortant sans qualification nécessite d'être mené au niveau local.

¹⁷ Préfet de Région, Recteur, Président du Conseil régional, Procureur général, Présidente de l'Université, Directeurs régionaux des services déconcentrés de l'Etat, Délégués régionaux aux Droits des Femmes et à l'Égalité, de l'ONISEP, du CNRS, Directeur de l'IUFM, Directeur de l'École Nationale Supérieure d'Ingénieurs (ENSI Caen).

Pour ce faire, un mode d'identification et des outils de suivi partagés doivent pouvoir être activés par l'ensemble des acteurs impliqués dans la formation initiale et l'intégration socioprofessionnelle des jeunes.

Une attention particulière doit être portée aux ruptures et/ou sorties sans qualification qui se produisent entre deux années de formation (année achevée mais non réinscription à la rentrée suivante) et se révèlent moins faciles à percevoir que les sorties en cours d'année.

Les efforts en terme d'accompagnement validés dans la concertation et mis en œuvre dans le partenariat sont à orienter ensuite vers des populations insuffisamment ciblées pour le moment : sortants des classes de l'enseignement adapté ou spécialisé, apprentis en résiliation de contrat sans solution de formation (apprentissage, voie scolaire) ou d'insertion professionnelle.

Ils doivent, en outre, permettre à certains jeunes d'expérimenter, au besoin, via un dispositif de passerelles, différentes voies (enseignement général, technologique, professionnel) et/ou modalités (scolarité, apprentissage) de formation, en cours de cursus.

*** *Organiser des forums locaux de découverte et de valorisation des métiers et de l'enseignement professionnel***

A l'instar des 1^{ères} rencontres régionales "Découverte des métiers" organisées par l'Etat et le Conseil régional de Basse-Normandie en décembre 2006, des forums locaux de découverte et de valorisation des métiers et de l'enseignement professionnel sont à programmer sur les territoires infrarégionaux.

En lien avec la notion de parcours de formation et d'intégration socioprofessionnelle, ces événements auront vocation à réunir en un même lieu des acteurs de la formation initiale (statut scolaire et apprentissage) et de l'orientation, des représentants et des opérateurs du monde professionnel engagés dans une diversité de secteurs.

Ces forums auront également pour ambition de contribuer à la démarche essentielle d'orientation destinée à s'inscrire dans une perspective de formation et d'évolution tout au long de la vie.

Accompagner les équipes éducatives dans les structures d'enseignement et les maîtres d'apprentissage dans les entreprises

*** *Evaluer puis valoriser les dispositifs de repérage et d'accompagnement des élèves en difficulté, échec et/ou décrochage auprès des équipes éducatives***

Au sein des structures d'enseignement scolaire, des CFA..., les équipes éducatives détiennent une connaissance incomplète, parfois erronée, du panel des dispositifs existants ou expérimentaux qui se trouvent mis en œuvre dans leur milieu professionnel ou dans leur environnement proche.

Un effort de valorisation des actions et outils consacrés à l'aide aux élèves est, de ce fait, important à mener auprès de tous les acteurs de la communauté éducative.

Cette démarche ne saurait être impulsée néanmoins sans qu'au préalable une évaluation des dispositifs visés n'ait été réalisée.

*** *De l'expérimentation à la pérennisation des expériences : favoriser l'appropriation et l'adaptation des dispositifs à l'échelon local***

Les dispositifs de repérage et d'accompagnement des élèves en difficulté, échec et/ou rupture de formation initiale s'étendent sur des publics réputés "à la marge" ; ils n'ont nulle vocation, de ce fait, à s'inscrire dans une dynamique de "traitement de masse".

Aussi, au-delà de la phase d'expérimentation, les modalités de leur extension et de leur pérennisation appellent une attention particulière.

Ces dispositifs requièrent, pour porter leur efficacité optimale, une adhésion et une implication affirmées des équipes éducatives chargées de les mettre en œuvre.

Pour cela, les possibilités d'une appropriation et d'une adaptation au niveau local (établissement, bassin d'emploi) des démarches insufflées à l'échelon régional nécessitent d'être favorisées.

Selon le CESR, le Conseil Régional devrait pouvoir tenir compte de ce facteur dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'attribution des budgets participatifs visant les lycées bas-normands qui souhaitent développer des projets pédagogiques particuliers.

*** *Instaurer des formations obligatoires et poser le principe de l'obligation de résultat pour asseoir les missions du maître d'apprentissage***

Le maître d'apprentissage a la responsabilité d'accueillir et d'intégrer le jeune dans l'entreprise, de le former en lui transmettant savoir et savoir-faire, en le motivant et en lui permettant d'accéder à l'autonomie ; il lui incombe également d'évaluer les progrès de l'apprenti et enfin de gérer l'alternance avec le CFA.

Le CESR estime que tout maître d'apprentissage doit, pour mener à bien l'ensemble de ces missions, pouvoir bénéficier et se soumettre à une formation obligatoire (d'initiation pour les nouveaux tuteurs, de rappel pour ceux déjà identifiés).

Par ailleurs, la mission de formation et d'accompagnement devrait être refusée aux maîtres d'apprentissage qui échouent, durant plusieurs années consécutives, à hisser les jeunes qu'ils suivent à la qualification professionnelle et/ ou se trouvent impliqués dans un nombre trop important de ruptures de contrat d'apprentissage.

Soutenir les élèves et les apprentis en difficulté dans une démarche
d'accompagnement global

*** Structurer et développer l'accès des élèves à l'aide aux devoirs et au soutien scolaire dans un cadre d'égalité**

Les disparités sociales et économiques inhérentes à la situation des familles (niveau d'études, catégorie socioprofessionnelle, revenus des parents, rythme et espace de vie) engendrent des inégalités d'accès à l'aide aux devoirs et au soutien scolaire chez les élèves en difficulté.

Ceux issus de familles en incapacité de les accompagner scolairement sont plus exposés que les autres aux expériences de l'échec, voire du décrochage scolaire.

De ce fait, la conception et la mise en place d'un dispositif d'aide aux devoirs et de soutien scolaire fondé sur les principes de l'égalité d'accès et de la gratuité méritent d'être étudiées, selon le CESR.

Ce service aurait vocation à mobiliser les élèves en situation de difficulté avérée après un repérage et une évaluation menés sous la responsabilité et par les structures d'enseignement ou de formation.

Il serait institué après que la question de l'identité ou qualité, de la compétence et des moyens des intervenants susceptibles d'accomplir cette tâche ait été traitée en amont.

Une telle démarche aurait également légitimité à s'inscrire dans le champ du développement des projets pédagogiques en lycées que le Conseil régional soutient par sa politique des budgets participatifs ; la collectivité régionale pourrait privilégier en effet les initiatives offrant aux élèves en difficulté un accès gratuit, qualitatif et efficace à des actions d'aide aux devoirs et/ou de soutien scolaire.

*** Structurer des dispositifs d'accueil et d'écoute des jeunes en difficulté dans les établissements d'enseignement et les CFA**

A l'instar des démarches mises en œuvre dans certains établissements d'enseignement et de formation de la région¹⁸, il est important, selon le CESR, que des dispositifs d'accueil et d'écoute des jeunes en difficulté puissent être structurés au sein de chaque site de formation.

Ces dispositifs permettent en effet d'apporter une réponse plus ciblée aux difficultés pointées et s'inscrivant le plus souvent dans un cadre plus large que celui du problème scolaire ou de formation : difficultés familiales, de santé et psychologiques...

¹⁸ Tels les Maisons Familiales Rurales, le lycée agricole de Coutances, les CFA 3IFA et CMFAO à Alençon, etc.

CONCLUSION

La mise en œuvre des propositions émises notamment par le Conseil Economique et Social Régional de Basse-Normandie ne pourra s'opérer en dehors d'une progression dans le temps et sans le déploiement de moyens adaptés.

Lorsqu'à moyen terme ces conditions auront été réunies, le CESR considère qu'il sera opportun d'organiser un forum régional consacré aux expérimentations menées pour lutter contre les ruptures de formation initiale et pour réduire le nombre des sorties sans qualification en Basse-Normandie.

Initié et porté par le Conseil Régional, cet évènement aura pour ambition de valoriser les expériences présentant un caractère de réussite sur l'ensemble du territoire régional ; il soulignera dans le même temps l'intérêt et la portée de la mobilisation que les acteurs de la formation initiale et de l'insertion socioprofessionnelle des Jeunes doivent aujourd'hui inscrire dans la réalité des faits.

Le Président,

Maurice DROULIN